DÉPARTEMENT
des
HAUTES ALPES

ARRONDISSEMENT
de **BRIANCON**

CANTON DE
BRIANCON 1

COMMUNE
DE
VILLAR D'ARENE

Nombre de conseillers :

En exercice	:	**11**
Présents	:	**8**
Votants	:	**9**

OBJET :
Membres de la Commission de délégation de service public.

61/2026

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six et **le 29 octobre à 19 heures**
le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de **Madame Béatrice ALBERT, Maire.**
Date de la convocation du Conseil Municipal : **le 23 octobre 2026**

Présents : Béatrice ALBERT, Julie ARNAUD, Elodie LEFEBVRE, Sylvain PROTIERE, Gilles JUGE, Robert CLOT, Loïc MERLIN, Clémentine KUNEGEL.
Absents : Marina CASTAGNA, Gilles FORRET.
Pouvoirs : Alex DA SILVA VIEIRA pour Béatrice ALBERT.
Secrétaire de séance : Gilles JUGE

Madame la maire expose qu'en application de l'article L.1411-5 du CGCT, une commission doit être constituée en vue de l'attribution des contrats de concessions définis à l'article L.1121-1 du Code de la commande publique. Il s'agit des contrats par lesquels une ou plusieurs autorités concédantes confient l'exécution des travaux ou la gestion d'un service à ou plusieurs opérateurs économiques, à qui est transféré un risque lié à une exploitation de l'ouvrage ou du service, en contrepartie soit du droit d'exploiter l'ouvrage ou le service qui fait l'objet du contrat, soit de ce droit assorti d'un prix.
S'agissant d'une commune de moins de 3500 habitants, la commission de délégation de service public est composée de la Maire et de trois membres titulaires et de trois membres suppléants du conseil municipal élu.

Ces membres sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Vu l'article L.1411-5 du CGCT ;
Vu les dispositions des articles D.1411-3, D.1411-4, D.1411-5 du CGCT ;

Le conseil municipal décide de procéder à l'élection des membres de la Commission de Délégation de service public, acceptée par l'ensemble des présents au titre de l'article L.2121-21 du CGCT.

Les candidats sont invités à présenter leur liste de titulaires et de suppléants.

Une seule liste se déclare :

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 005-210501813-20261029-D612026-DE

TITULAIRES :
Julie ARNAUD, Robert CLOT, Gilles JUGE
SUPPLEANTS :
Clémentine KUNEGEL, Loïc MERLIN, Sylvain PROTIERE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ELIT les membres suivants à la Commission de délégation de service public :

TITULAIRES :
Julie ARNAUD, Robert CLOT, Gilles JUGE
SUPPLEANTS :
Clémentine KUNEGEL, Loïc MERLIN, Sylvain PROTIERE

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdit
Pour copie conforme,

La Maire,
Béatrice ALBERT

Le secrétaire de séance,
Gilles JUGE

MAIRIE DE VILLAR D'ARÈNE
05480

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 005-210501813-20261029-D612026-DE

61/2026